

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI représenté par Jean-Marc SIGNES - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Christian AMIRATY - Moussa BENKACI

représenté par Stéphanie FERNANDEZ - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Doudja BOUKRINE représentée par Frank OHANESSIAN - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Marc DEL GRAZIA représenté par Jean-Pierre GIORGI - Christian DELAVET représenté par Eric GARCIN - Sylvaine DI CARO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Olivier FREGEAC représenté par Vincent DESVIGNES - Agnès FRESCHEL représentée par Christian PELLICANI - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Roger GUICHARD représenté par Pierre LAGET - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Yannick OHANESSIAN - Arnaud KELLER représenté par Eléonore BEZ - Vincent KORNPORST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Grégory PANAGOUDIS - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Férouz MOKHTARI représenté par Catherine VESTIEU - José MORALES représenté par Yves MESNARD - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Lourdes MOUNIEN représentée par Cédric JOUVE - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Patrick PIN représenté par André MOLINO - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - Didier REAULT représenté par Frédéric GUELLE - Pauline ROSSELL représentée par Anthony KREHMEIER - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Eric SEMERDJIAN représenté par Sophie CAMARD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nadia BOULAINSEUR - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Cédric DUDIEUZERE - Samia GHALI - Sébastien JIBRAYEL - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Stéphane RAVIER - Lionel ROYER-PERREAUT - Marie-France SOURD GULINO - Anne VIAL - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Denis ROSSI représenté à 14h30 par Jean-Yves SAYAG.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique FARKAS à 14h51 - Sophie GRECH à 14h51 - Benoît PAYAN à 15h17 - Jessie LINTON à 15h17 - Sébastien BARLES à 15h22 - Michèle RUBIROLA à 15h28 - Robert DAGORNE à 15h36 - Laure-Agnès CARADEC à 15h49 - Audrey GARINO à 15h49 - Yannick OHANESSIAN à 15h50 - Michel LAN à 15h51 - Richard MALLIÉ à 15h51 - Christian BURLE à 15h52 - Véronique MIQUELLY à 15h52 - Francis TAULAN à 15h53.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-001-13622/23/CM

■ Approbation du dispositif de Challenges territoriaux Innov Provence ainsi que du cadre d'intervention et de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement afférente

49526

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

A l'instar de la plupart des grandes métropoles françaises, la Métropole Aix-Marseille-Provence accélère le recours à l'innovation pour en faire un axe stratégique de son développement.

Cette ambition fait écho aux objectifs et priorités décrits au sein de documents stratégiques métropolitains et notamment l'Agenda du Développement Economique dont une version actualisée a été approuvée le 30 juin 2022 par délibération n°ECOR-001-12062/22/CM.

Ce recours à l'innovation comme axe stratégique est souhaité avant tout au service des transitions pour relever les grands défis économiques et sociaux mais aussi environnementaux auxquels l'ensemble des territoires, et plus singulièrement Aix-Marseille-Provence, sont confrontés. Cette ambition se traduit par des actions concrètes et produit des résultats probants. Ainsi la Métropole a été récompensée par le Conseil Européen de l'Innovation (EIC) en tant que Capitale Européenne de l'innovation 2022 (ICapital).

La Métropole accélère le recours à l'innovation, qu'elle soit technologique ou d'usage et à l'expérimentation sur son territoire (démonstrateurs, preuves de concepts...) en s'appuyant sur des outils comme le Fonds Aix-Marseille-Provence Amorçage, la Plateforme de l'Innovation, des rencontres professionnelles telles que les Meetups InnovProvence ou encore des projets comme le programme de préfiguration de la Smart Métropole. L'Agenda du développement économique de la Métropole donne ainsi une place accrue à l'innovation, moteur de croissance et de compétitivité pour l'économie, mais aussi accélérateur de transition écologique pour le territoire et facteur d'inclusion pour ses populations.

La Métropole souhaite aujourd'hui renforcer son positionnement comme territoire d'expérimentation d'envergure euro-méditerranéenne. Au service de sa politique ambitieuse en faveur de la création et du développement des entreprises et de l'écosystème d'innovation du territoire, elle souhaite soutenir et renforcer le recours à l'expérimentation. Dans ce contexte, il est proposé de créer un nouveau dispositif territorial d'innovation : les challenges Innov Provence.

Ces Challenges doivent permettre de résoudre des problématiques ou de répondre à des besoins fonctionnels identifiés par les directions opérationnelles de la Métropole (aménagement du territoire et urbanisme, cohésion sociale et insertion, culture, sport, nautisme, grands événements, habitat et logement, mobilité, gestion des déchets, protection de l'environnement, gestion du cycle de l'eau...) en mobilisant les entreprises innovantes et en finançant un démonstrateur ou une preuve de concept. Ces défis s'inscrivent au service des grandes transitions du territoire, à l'amélioration du quotidien, du cadre de vie des habitants ainsi qu'à l'efficacité des services rendus dans le champ des compétences métropolitaines.

Les challenges Innov Provence prendront la forme d'appels à projets à destination des entreprises avec un soutien financier octroyé à travers une subvention d'investissement pour action spécifique.

Les objectifs du dispositif sont de :

- Mettre en place des démonstrateurs innovants en réponse aux défis exprimés par la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses partenaires ;
- Permettre à des initiatives portées par les entreprises et porteurs de projet innovants d'utiliser le territoire comme lieu d'expérimentation ;

- Démontrer le dynamisme économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence en promouvant des produits / services portés par des jeunes entreprises innovantes.

Appels à projets :

Chaque challenge sera matérialisé par la rédaction d'un appel à projets relevant d'une décision de la Présidente, qui précisera les modalités d'intervention financières, juridiques et techniques des challenges InnovProvence à travers l'émission d'un règlement afférent.

Une convention d'attribution de subvention formalisera la relation contractuelle entre la Métropole et les entreprises lauréates. Différents outils et supports portés par la Métropole pourront être mobilisés autant que de besoin pour fédérer les acteurs, stimuler les candidatures et in fine renforcer le recours à l'innovation. La plateforme de l'innovation métropolitaine servira de dispositif support pour relayer les appels à projets. Ces appels à projets ont vocation à être portés par la Métropole et le cas échéant, par conventionnement avec un ensemble de partenaires publics et privés du territoire.

Thématiques et compétences :

Chaque challenge s'inscrira au sein d'une thématique en lien avec les compétences et missions de la Métropole, ce qui comprend notamment :

- L'aménagement du territoire et urbanisme
- L'économie et l'attractivité
- La cohésion sociale et l'insertion
- La culture
- Le sport
- Le nautisme
- Les grands événements
- L'habitat et le logement
- La mobilité
- La gestion des déchets
- La protection de l'environnement
- La gestion du cycle de l'eau

Chaque challenge sera élaboré en lien avec les Directions métiers opérationnelles et s'inscrira en réponse à un besoin ou une problématique identifiée par elles.

Sélection des projets :

Un comité de sélection spécifique sera mis en place pour instruire chaque appel à projet en fonction de la thématique abordée. Ce comité sera piloté par la Métropole Aix-Marseille-Provence et sera composé à la fois de représentants de la Métropole et de partenaires extérieurs apportant leur expertise technique, tels que les Pôles de Compétitivité, les structures d'accompagnement des entreprises innovantes du territoire, les partenaires académiques (Université, écoles d'ingénieurs...) les chambres consulaires, les grands donneurs d'ordres publics et privés du territoire... Et plus largement les acteurs de l'écosystème d'innovation et d'entrepreneuriat du territoire.

Les projets seront instruits en fonction de différents critères précisés dans le règlement afférent. Ils pourront concerner la pertinence technique, les retombées économiques à court et moyen terme, l'impact environnemental et social, le délai de mise en œuvre, le niveau de maturité...

Cibles du dispositif :

Le dispositif s'adresse aux entreprises, sociétés d'économies mixtes, sociétés publiques locales, consortiums, associations et autres structures de l'économie sociale et solidaire :

- Ayant un chiffre d'affaires inférieur à 2 000 000 € en année n-1

- Dont le siège social est installé en France

Soutien financier :

L'aide attribuée prendra la forme d'une subvention pour action spécifique aux lauréats des appels à projets lancés pour la réalisation des challenges énoncés.

Aides directes aux entreprises :

Le présent dispositif s'inscrit dans le cadre de la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'aides économiques, sous réserve de son adoption par la Région.

Implication financière du dispositif :

L'opération d'investissement numéro 2022001600, libellée Territoire d'expérimentation et challenges d'innovation d'un montant de 300 000 €, montant de l'opération inscrite au budget enregistrée dans l'autorisation de programme 2022001600 doit être affectée.

Durée globale: 2023 – 2025.

Coût global : 300 000 €.

L'échéancier prévisionnel s'établit comme suit :

Année 2023 : 100 000 €.

Année 2024 : 100 000 €.

Année 2025 : 100 000 €.

En conséquence, l'opération d'investissement n° 2022001600 – Territoire d'expérimentation et challenges d'innovation doit être affectée afin d'en permettre la réalisation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°ECOR-001-13223/23/BM du Bureau de la Métropole du 19 janvier 2022 adoptant la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'aides économiques.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 300 000 € selon le budget de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;

- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a été élue Capitale Européenne de l'Innovation (ICapitale) pour l'année 2023 ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence porte un programme ambitieux en matière de territoire intelligent ;
- Que la Région Provence Alpes Côte d'Azur approuve la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix Marseille Provence en matière d'aides économiques ;
- Que la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence a délégation de signature pour lancer des appels à projets et désigner la composition des comités internes d'examen liés aux appels à projet, réaliser tout acte relatif à la procédure d'un appel à projet lancé par la Métropole.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le cadre général d'intervention « Territoire d'expérimentation et challenges d'innovation » ci-annexé.

Article 2 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2022001600 intitulée « Territoire d'expérimentation et challenges d'innovation » pour un montant de 300 000 euros selon le budget rattaché à l'autorisation de programme : 220031BP.

Article 3 :

Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits dans le budget 2023 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée et établi comme suit :

- Année 2023 : 100 000 euros.
- Année 2024 : 100 000 euros.
- Année 2025 : 100 000 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER